

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 08 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 08 décembre 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. MAURY – PASTOR - MARCAILLOU – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **DECLASSEMENT TERRAIN CAMPING DOMAINE PRIVE COMMUNAL.**

M. le maire rappelle à ses collègues que, par décision du 1^{er} septembre 2014, il a été décidé la suppression de la délégation de service public qui régissait la gestion du terrain de camping. A cet effet, il y a lieu de déclasser cette structure en vue de l'intégrer dans le domaine privé de la commune en conformité avec la modification du régime de location.

Il rappelle que cette procédure est établie sous le conseil juridique de SP 2000.
Accord unanime du conseil municipal à ce déclassement.

- **APPROBATION PROJET BAIL COMMERCIAL « CAMPING SAINTE ANNE ».**

Dans le cadre de la future relation juridique entre la commune et M. et Mme Antoine LACUVE, qui se portent candidats pour gérer le camping, le maire propose un bail commercial privé dont les termes reprennent les conditions antérieures de gestion.

Il est établi sur les bases d'un bail commercial selon la méthode 3/6/9 ans dont le montant du loyer serait de 24 000 € annuel. Ce nouveau montant de location représente l'ancienne redevance à laquelle est ajouté le montant annuel des loyers du logement qui est intégré dans le bail.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer le dit bail.

- **RESILIATION ANTICIPEE LOCATION APPARTEMENT CAMPING.**

Dans la prolongation de cette procédure concernant la gestion du camping, selon la demande écrite des occupants en date du 01/12/2014 en accord avec la commune, et compte tenu que le logement est intégré dans ce nouveau bail, il y a lieu de résilier le bail actuel à compter du 31 décembre 2014.

Accord unanime du conseil municipal.

- **RISILIATION LOCATION GARAGE.**

M. BELOGI Jean-Pierre, par courrier du 22 novembre 2014 demande la résiliation de sa location d'un garage communal, sis n° 6 D rue du Cèdre, à partir du 31 décembre 2014.

Accord unanime du conseil municipal pour la résiliation du bail et la restitution de la caution.

- **VIREMENTS DE CREDITS.**

En investissement :

Sur l'opération « acquisition terrain » pour un montant de 150 €.

En fonctionnement :

Transfert de crédits entre chapitres sans modification globale des dépenses.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Vente garage communal.

La commune est saisie par Mr et Mme ALRAM qui désirent se rendre acquéreur du garage communal n° 6 D rue du Cèdre pour un montant de 15 000 €.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer l'acte à venir.

○ Admission en non-valeur.

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par la trésorerie, en vue d'inscrire en non-valeur une somme de 38,50 € due par des tiers depuis 2011.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Aude Solidarité.

M. le maire indique à l'assemblée, qu'à la suite des intempéries dans l'Aude, la cellule « Aude Solidarité » a été réactivée, en vue de récolter des dons.

Après débat, le conseil municipal, décide à la majorité, de verser une subvention de 500 €.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mme POUSSE informe ses collègues que le repas des aînés aura lieu le samedi 07 mars 2015 et présente le programme.

⇒ M. GREFFIER, chargé du dossier « vidéo protection », informe ses collègues qu'une réunion aura lieu le 07 janvier 2015 avec le responsable diagnostic sécurité de la gendarmerie.

⇒ Mme BELHACHE propose l'organisation d'une matinée en l'église de VILLEGLY le 21 décembre 2014. Le quatuor « Guy ROBERT et ses musiciens » est retenu pour ce concert d'un montant de 800 €.


M. le maire propose, compte tenu que ce spectacle est gratuit, qu'une urne soit mise en place, afin de récolter des fonds qui permettront de restaurer les peintures d'une chapelle.

Ce fond viendrait en complément des crédits municipaux, au titre du budget 2015.

Accord unanime du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19 h 30.

Le Maire,



Alain MARTY